



ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant autorisation de vente au déballage
n° ARR2023-043

à

Familles Rurales Jeunes du Four
Représenté par Madame LE HIR Marylise
Route de l'Aber Ildut
29840 Lanildut
Le 18 Juin 2023

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

VU les articles L- 310-1 à L. 310-7 du nouveau Code du Commerce, notamment ses articles L. 310-2 et R.310-8, modifié en dernier lieu par le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code des Commerce,

VU la demande présentée le 15 mai 2023, enregistrée n° 001-20230, par **Madame LE HIR Marylise domicilié à Larret, à PORSPODER (pour Familles rurales les Jeunes du Four)** en vue d'organiser le 18 Juin 2023 un « vide greniers » à la salle omnisports de Porspoder,

ARRÊTE

Article 1er : **Madame LE HIR Marylise domicilié à Porspoder, à Larret (pour Familles rurales les jeunes du Four de Lanildut)** est autorisée à organiser le 18 juin 2023, un « vide greniers » à la salle omnisports de Porspoder.

Article 2 : Madame LE HIR Marylise tiendra à la disposition des services de contrôle l'inventaire des marchandises faisant l'objet de la présente autorisation.

Article 3 : Madame LE HIR Marylise doit tenir un registre côté et paraphé sur lequel seront mentionnées les **nom, prénom, qualité et domicile de chaque participant** ainsi que la **nature des marchandises** vendues. Ce registre sera transmis à la Mairie de Porspoder dans un délai de **8 jours** à compter de la fin de la manifestation.

Article 4 : Monsieur le Maire de Porspoder, Monsieur le Directeur Départemental de la Consommation et de la Répression des Fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à **Madame LE HIR Marylise (représentante de Familles rurales des Jeunes du Four de Lanildut)**.

Fait à PORSPODER, le 26/05/2023

Le Maire
Yves ROBIN



Copie :

- M. le Sous-Préfet de Brest
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.
- M. le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest
- M. le Président de la Chambre des Métiers du Finistère
- M. le Directeur de l'URSAFF Nord-Finistère